

PLU

Plan Local d'Urbanisme

LE PLANAY
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

PLAN DE ZONAGE
4.2.2 Secteur ouest

Echelle: 1/5000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
 Conseil municipal du 15.11.2012

LEGENDE ZONAGE P.L.U.

U ZONES URBAINES - HABITAT ET ACTIVITES
 Ua Secteur d'habitat ancien à urbanisation dense
 Ue Secteur d'habitat à urbanisation moyenne ou faible densité
 Ue Secteur destiné aux activités économiques

AU ZONES A URBANISER
 1AU Secteur suréquipement équipé - à urbaniser à court terme
 1Ab - secteur destiné prioritairement à l'habitat dense
 1AUC - secteur destiné prioritairement à de l'habitat de moyenne ou faible densité
 2AU Secteur insuffisamment équipé, urbanisable suite à modification ou révision du PLU

A ZONES AGRICOLES
 A Secteur agricole
 Aa paysage
 Ab secteur de vallée et adossés d'accueil limités
 Ac secteur de plaines et vallées
 Ad secteur destiné aux activités de sports et loisirs, dont le ski nordique
 Aa Secteur destiné aux activités de sports et loisirs, dont le ski nordique
 d Bâtiment pouvant changer de destination (article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme)

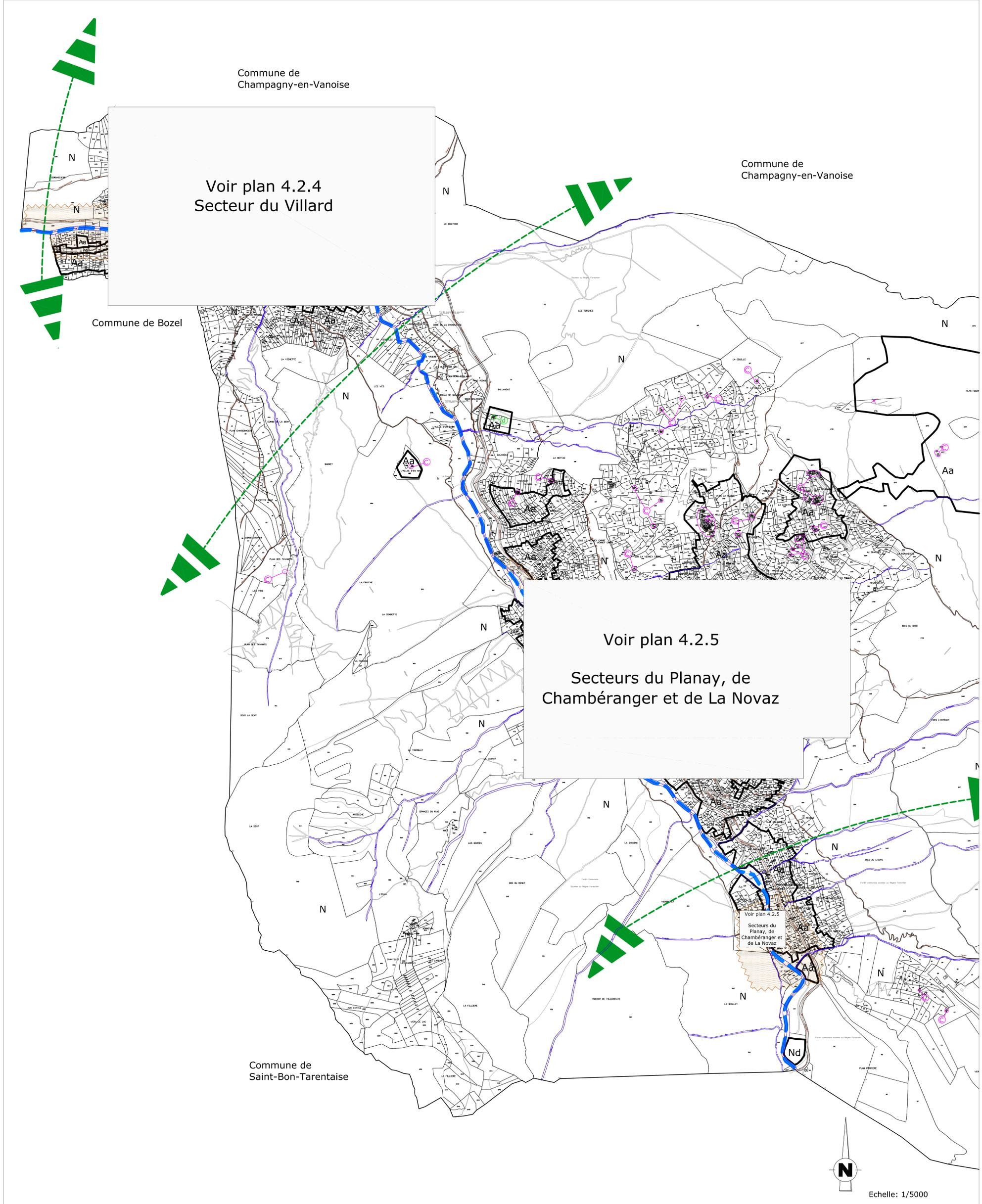
N ZONES NATURELLES
 N Secteur à caractère naturel
 Nd Secteur destiné à un dépôt de matériaux inertes
 Ns Secteur destiné aux activités de sports et loisirs, dont le ski nordique
 Nk Secteur destiné aux activités de sports et loisirs
 Nl Secteur destiné aux activités de sports et loisirs
 Nn Secteur dans lequel les aménagements et l'aménagement du bâti existant sont autorisés, sous réserve de la prise en compte du PPR
 Np Secteur naturel dont les sols sont pollués

INDICES ET AUTRES INDICATIONS
 c Application de l'article L.145-3 du Code de l'urbanisme (procédure des chalets et villages et bâtiments d'activité)
 F Exploitation agricole
 L.123-1-5 Secteur étudié par le PPR
 R.123-1-1 Application de l'article L.123-1-5 1er du code de l'urbanisme relatif à la mixité sociale
 R.123-1-11 Indication de la zone bleue en application de l'article R.123-1-11 du C. urb.
 R.123-1-11 Indication d'une continuité écologique en application de l'article R.123-1-11 du C. urb.

DIVERS
 Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Objet	Reffectif	Surface
1	Au Villard	Commune	180 m ²
2	Chambéranger	Commune	610 m ²
3	Stallonnements	Commune	110 m ²
4	Au Planay	Commune	520 m ²
5	Déchèze à saige et adossés	Commune	415 m ²
6	Déchèze à saige	Commune	415 m ²
7	Déchèze à saige	Commune	346 m ²



Echelle: 1/5000